



ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale  
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale  
Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

# Guide de prévention des risques dans le métier du Tannage





## ***Table des matières***

Introduction.....	2
Comment utiliser ce guide.....	3
Typologie des risques professionnels.....	4
Risques du métier et Préventions.....	5
Pictogrammes de signalisation des risques.....	20
Equipements de Protection Individuelle.....	21
Que faire en cas d'accident.....	22
Réglementation du travail.....	23



## Introduction

Le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, vise, à travers ces «Guides de Prévention des Risques Professionnels», à promouvoir les bonnes pratiques de la prévention et de là à améliorer les conditions de travail des artisans, notamment en les sensibilisant aux risques et aux maladies professionnels liés à l'exercice de leurs activités tout en leur proposant des règles de bonnes conduites en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide portant sur la prévention contre les risques dans le métier du **tannage** qui permettra aux artisans respectueux des conseils qu'il leur apporte d'être à l'abri de tout accident pouvant porter atteinte à leur vie professionnelle et personnelle (blessures, handicap, ...), d'éviter le risque d'être atteints de maladies professionnelles pouvant avoir des effets néfastes sur leur santé (troubles, infections ...) et d'assurer par conséquent la continuité de leur activité et celle de leurs apprentis.

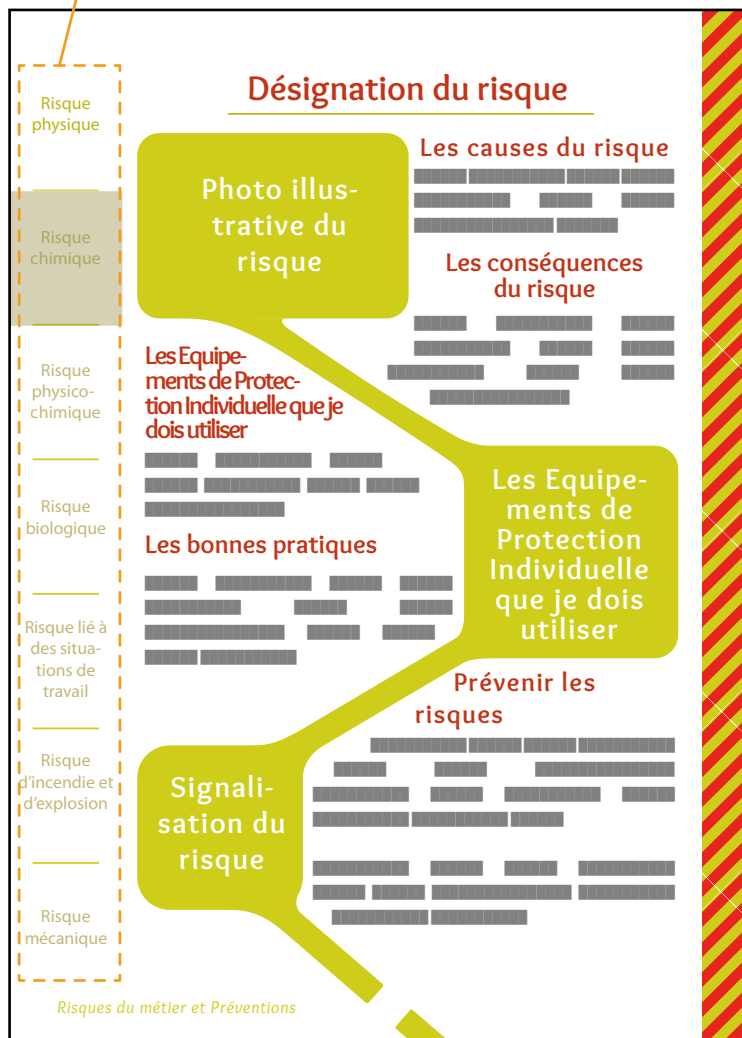


# Comment utiliser ce guide

Le guide spécifie les risques les plus fréquents au sein des ateliers du tannage et recommande aux artisans les mesures de prévention, les précautions et les comportements à adopter pour éviter ces risques et les pathologies inhérentes.

Pour ce faire, ce guide permet d'apporter des réponses aux principales questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

## Type du risque



# Typologie des risques professionnels

**Risques physiques** : Ils sont en rapport avec l'ambiance sonore, l'ambiance lumineuse, l'électricité, l'ambiance thermique, les vibrations mécaniques et les rayonnements.

**Risques chimiques** : Ils sont dus à l'utilisation des produits chimiques, tels que les substances et les préparations chimiques.

**Risques physico-chimiques** : Ils sont en relation avec l'atmosphère empoussiérée (poussières, aérosols industriels, fumées et brouillards).

**Risques biologiques** : Ils sont liés à l'exposition à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines).

**Risques liés à des situations de travail** : Ils sont liés à l'aménagement des lieux et des postes de travail, aux manutentions, aux travaux sur écran, aux chutes d'objets ainsi qu'aux chutes des personnes.

**Risques d'incendie et d'explosion** : Ils peuvent causer des brûlures ou des blessures de personnes suite à un incendie ou à une explosion.

**Risques mécaniques** : Ils sont dus à des situations particulières, telles que l'usure des machines, engins mobiles, appareils de levage, manutention manuelle ou mécanique et la mise à l'écart des dispositifs de protection (protège-courroies, capots) ainsi que les risques d'accidents liés à l'électricité.

# *Risques du métier et Préventions*

# Exposition aux produits chimiques (acide sulfurique, sulfure de sodium, poudre de sulfate de sodium ...)

Risque  
physique

Risque  
chimique



## Les causes du risque

Je travaille dans des bassins et des fosses remplis de solutions acides où des réactions de dégagement de gaz et de vapeurs toxiques sont fréquentes. Je suis exposé à des produits chimiques lors des opérations de transport et de stockage.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des allergies et des irritations du nez, de la gorge, le gonflement et les brûlures des yeux, asphyxies, asthmes. Intoxications aiguës ou chroniques et cancers de la peau.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants imperméables, bottes imperméables, combinaison imperméable, masque filtrant, lunettes de protection.

## Les bonnes pratiques

Je prends des douches régulièrement à la fin de chaque journée de travail. Je vérifie la nature et la provenance de chaque produit avant utilisation. Je n'utilise pas les produits non identifiés dans n'importe quelle préparation de solution. J'évite l'exposition ou au moins je limite la durée d'exposition. Je respecte les dosages prescrits sur la fiche technique des produits. J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

J'installe au sein de mon atelier des équipements de ventilation, d'extraction et d'aération et aussi des équipements de sécurité tels les explosimètres, les détecteurs de gaz ... Je reste sous surveillance médicale : examen préalable pour les artisans exposés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques ; examen hématologique ; examen visuel et auditif ; examens spécifiques en cas d'atteinte avec arrêt d'exposition immédiat (lavage d'estomac, lavement, ...), radiographie pulmonaire, analyse urine.



Risque  
d'incendie et  
d'explosion

Risque  
mécanique



# Utilisation de l'acide chromique lors du tannage

## Les causes du risque

J'utilise l'acide chromique au lieu des tannins naturels. Je suis exposé à l'acide chromique par les voies cutanée, respiratoire et digestive.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des allergies et les irritations du nez et de la gorge, le gonflement et les brûlures des yeux. Les asphyxies, l'asthme ou les intoxications aiguës ou chroniques, les complications et les pathologies respiratoires.



Risque physique

Risque chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants imperméables, bottes imperméables, combinaison imperméable, masque filtrant.

Risque physico-chimique



## Les bonnes pratiques

Je prends des douches régulièrement à la fin de chaque journée de travail.

J'évite l'exposition ou au moins je limite la durée d'exposition.

Je veille à ce que chaque récipient contenant un produit dangereux soit étiqueté.

Je maîtrise le stockage des produits chimiques.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

## Prévenir les risques

Je m'informe sur le risque encouru lors de l'utilisation de l'acide chromique et sur le danger qu'il présente pour la santé ainsi que sur les modes opératoires et les conditions et précautions d'utilisation.

Je reste sous surveillance médicale : examen préalable pour les artisans exposés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques ; examen hématologique ; examens visuel et auditif ; examens spécifiques.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Manque d'hygiène et de propreté Travail dans des milieux aquatiques

Risque  
physique

Risque  
chimique

Risque  
physico-  
chimique

Risque  
biologique

Risque lié à  
des situa-  
tions de  
travail

Risque  
d'incendie et  
d'explosion

Risque  
mécanique



## Les causes du risque

Je travaille dans un milieu aquatique en présence de produits chimiques solubles dans l'eau et non détectables à l'œil nu. Mes vêtements de travail sont infectés.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maladies respiratoires et dermatologiques et une déficience immunitaire, des infections, des allergies, des intoxications, des cancers et d'autres maladies professionnelles.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants imperméables, bottes imperméables, combinaison imperméable, masque ou bavette.

## Les bonnes pratiques

J'évacue et je dégage les déchets.  
J'entretiens mes vêtements de travail et je les garde propres.  
Je débouche les égouts régulièrement avec les moyens appropriés.  
J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je dispose de filtres à l'entrée des conduites d'assainissement afin d'éliminer les déchets solides sans risquer de les boucher. J'équipe mon atelier de poubelles, de lavabos, de douches et de toilettes propres, des distributeurs de lotion hydro-alcoolique. Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les risques biologiques et sur l'application des mesures d'hygiène.

Je reste sous surveillance médicale (examen médical préalable pour les artisans exposés aux agents pathogènes ; vaccination contre les maladies infectieuses et mortelles, ex. : vaccination antitétanique ; radiographie pulmonaire ; examens biologiques standards : prise de sang, analyse d'urine...).



# Ambiance thermique inadaptée

## Les causes du risque

Je travaille à l'air libre sans protection. Je suis exposé excessivement aux rayons solaires (UV). Je travaille dans un milieu aquatique lors de l'hiver. Je suis exposé aux variations brusques des conditions ambiantes durant la journée. J'évolue dans des ateliers de corroyage fermés et non aérés.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer un vieillissement prématuré de la peau, des troubles de la vue, des cancers de la peau, l'ophtalmie, céphalées, hydrocutions, gripes, rhumatisme. Un dépassement de la capacité d'évaporation de la sueur de mon corps engendrant le « coup de chaleur ». Le froid peut, au contraire, me conduire à un « coma hypothermique ».



## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casquette, chapeau, lunettes solaires, veste ou combinaison anti-chaleur.

## Les bonnes pratiques

Je prévois les pauses dans des locaux climatisés.

Je m'hydrate régulièrement en buvant de l'eau.

Je limite mes efforts physiques.

Je mets des vêtements adaptés à chaque saison.

J'évite le travail sous le soleil dans les heures de pointe.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je me protège en appliquant des crèmes anti-UV, des écrans de protection solaire pour le visage.

J'utilise des parasols, des toits mobiles pour me couvrir.

J'installe un chauffage ou une climatisation pour l'adoucissement de la température des ateliers de corroyage.

J'évite les effets de serre provoqués par les grands vitrages au moyen de protections (pare-soleil, rideaux) ou climatisation.

Je reste sous surveillance médicale (bilan général de santé ; soins dermatologiques ; radiographie pulmonaire ; cardiographie...).



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Exposition aux poussières lors du corroyage et de finissage des peaux sèches

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique



## Les causes du risque

Je fournis des efforts importants dans les ateliers de corroyage en présence intense des poussières. J'évolue dans une ambiance où les poussières et les aérosols sont présents en permanence.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des irritations de la peau et des voies respiratoires supérieures, des pathologies respiratoires non malignes, des allergies, des infections, les effets cancérigènes irréversibles ne sont pas écartés. Cela peut me causer aussi des maladies : Pneumoconiose, Silicose, Tuberculose, Asthme ...

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque à poussières ou bavettes, lunettes anti-poussières.

## Les bonnes pratiques

Je prends des douches à la fin d'une journée de travail et des douches de nettoyage nasales et oculaires.

Je réduis la durée d'exposition aux poussières. Je travaille dans un espace bien aéré.

Je me protège dans toutes les situations au cours desquelles il y a possibilité d'inhalation et de contact oculaire (Port des équipements de protection individuelle).



## Prévenir les risques

Je prévois une aération des ateliers de corroyage, j'installe un système d'extraction des poussières vers l'extérieur.

Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les risques liés à l'atmosphère empoussiérée.

Je reste sous surveillance médicale (examen hématologique ; radiographie pulmonaire ; examen visuel et cardiographie ...).



Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Manutention et Postures contraignantes

## Les causes du risque

Je suis tout le temps accroupi ou agenouillé lors du délainage et du vernissage des peaux. Je prends des postures inadéquates (dos courbé, thorax et colonne vertébrale fléchis vers l'avant, bras tendus). Je suis entrain de refaire des mouvements à la chaîne (corroyage, délainage, foulage ...).



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des pathologies ostéo-articulaires, voire cardiovasculaires, des traumatismes musculo-squelettiques, arthrose, fatigue musculaire. Cela peut me causer aussi des déformations et courbures de la colonne vertébrale (dos bossu). Je risque les maladies du dos (Sciatique, lombosciatique) ou la paralysie intermittente et la perte de l'agilité physique.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture lombaire, ceinture dorsale.

## Les bonnes pratiques

Je limite la charge horaire des opérations de corroyage et je pratique des massages musculaires en cas de malaise.

Je prends des douches chaudes quotidiennes et des douches froides pour éviter les courbatures et les déchirures musculaires.

J'alterne les postures et je repose mon dos le maximum possible.

Je prévois des pauses pour soulagement.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je dispense aux artisans de la tannerie une formation spécifique aux gestes et aux postures.

J'adapte les postes à la nature des activités lors de la conception.

Je choisis une configuration de poste qui réduit les risques liés aux postures.

Je dois intégrer lors de l'aménagement toutes les variantes concernant les conditions de travail.

Je reste sous surveillance médicale : examen d'aptitude physique.



# Le contact direct avec les solutions basiques (la chaux, l'ammoniac ...)

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique



## Les causes du risque

Je suis en contact permanent avec des solutions basiques (chaux, ammoniac ...). Je confonds les matières premières de couleur blanche. Je ne maîtrise pas les dosages limites lors de l'élaboration des mélanges.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer essentiellement des allergies, des irritations et des infections au niveau de ma peau, des brûlures cutanées. Cela peut me causer aussi des maladies : eczéma, cancers de la peau ...

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque, bavette ..., gants imperméables, combinaison imperméable, bottes imperméables, Lunettes de protection.

## Les bonnes pratiques

Je m'informe et je respecte les dosages limites sur la fiche technique de chaque produit.

Je prends des douches régulièrement à la fin de chaque journée de travail.

Je réduis la durée d'exposition.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

J'identifie et je maîtrise mes stockages de produits chimiques.

J'utilise uniquement la chaux lors de l'étape de chaulage avec les quantités prescrites et les dosages correspondants.

Je reste sous surveillance médicale (examen dermatologique régulier ; examen visuel ; examens biologiques standards : analyse urinaire, prise de sang ...).



Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Contamination de la nourriture dans les lieux du travail

## Les causes du risque

Je prends mes repas au sein de l'atelier. Ma nourriture est contaminée par les poussières, les parasites, les bactéries, les rats, les insectes et les moustiques .



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des intoxications alimentaires et des troubles digestifs et peut me causer aussi des infections, des allergies et des cancers. Cela peut me causer, également, des maladies tels que les hépatites virales, la brucellose, la tularémie, la poliomyélite, la leptospirose, la rage, l'amibiase, l'ankylostomiasis, le paludisme ...

## Les bonnes pratiques

Je me lave mes mains avant chaque repas.  
Je préserve mes aliments dans des emballages convenables (aluminium, papier alimentaire ...) que je garde dans un endroit frais.  
J'assure une bonne gestion des déchets.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

## Prévenir les risques

Je mets en place un réfectoire ou un coin pour manger pour l'ensemble des artisans.  
Je dératisse et je désinsectise une fois par an minimum.  
J'interdis la nourriture dans les locaux de travail.  
J'installe des extracteurs de poussières vers l'extérieur dans les ateliers de corroyage.  
Je reste sous surveillance médicale (examen médical préalable pour les artisans exposés ; examens biologiques : sang, urine ..., examen bucco-dentaire ; en cas d'intoxication : cure de désintoxication, lavage d'estomac ...).



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Chutes des personnes

Risque physique



Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de protection, casque de protection.

## Les bonnes pratiques

Je dispose des premiers soins dans la tannerie. Je nettoie les sols régulièrement. J'organise la circulation des personnes dans l'enceinte de la tannerie. Suppression des inégalités du sol, élargissement des passages. J'entretiens les sols : nettoyage périphérique et immédiat en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses. Je maintiens les passages et les allées dégagés en plus de la signalisation et de l'éclairage. J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

## Prévenir les risques

Je supprime les zones dangereuses: utilisation de revêtements de sol antidérapants.

Je mets en place des protections : main courante, garde-corps (lisse à 90 cm, sous-lisse à 45 cm et plinthe à 15 cm).

Je forme le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



# Utilisation des machines mécaniques et des machines tournantes

## (Machines de corroyage, foulons ...)

### Les causes du risque

Je ne respecte pas les modes opératoires d'exploitation des machines et des équipements. Je suis déconcentré dans les zones à risque mécanique (collision, dérapage, écrasement ...). Je m'introduis à l'intérieur du foulon libre pour récupérer les peaux. Je n'entretiens pas suffisamment les machines (projection de pièces, rupture d'un mouvement ...).

### Les conséquences du risque

Cela peut me causer des cisaillements, des coupures et des blessures graves au niveau des membres (doigt, main, pied ...). Je suis exposé aux collisions, aux coincements, aux chocs mortels, aux noyades à l'intérieur des foulons, à l'handicap à vie et même au décès.



Risque physique

Risque chimique

### Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de protection, casque de protection, gants de protection, lunettes de protection.

Risque physico-chimique

### Les bonnes pratiques

Je limite l'usage, l'entretien, l'accès, le réglage et le redémarrage des machines aux seuls artisans qualifiés.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique



### Prévenir les risques

Je mets en place des dispositifs de sécurité durant la phase d'exploitation (arrêt d'urgence, blocage automatique, isolation électrique ...).

J'assure la maintenance préventive des équipements de travail et j'y forme les artisans.

J'informe les artisans du risque mécanique et électrique encouru en plus de la signalisation des zones dangereuses (pictogrammes, zones hachurées ...).



Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Les odeurs nauséabondes

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique



## Les causes du risque

Je travaille dans des bassins constitués de produits chimiques et organiques (acide sulfurique, fientes de pigeon, ...) dégageant des odeurs nauséabondes. Je n'entretiens pas les conduites d'assainissement (bouchage des égouts, débordement ...). Je ne débarrasse pas les déchets à temps.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des vomissements, des troubles digestifs et des troubles de l'appétit ou une gêne et une perturbation voire même la perte de l'odorat. Cela peut me causer aussi les infections et les allergies du nez et des yeux, l'asthme et l'ophtalmie.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque ou bavette, lunettes de protection.

## Les bonnes pratiques

Je me lave en utilisant un savon pour préserver mon corps des salissures et des infections.

Je vidange et je change régulièrement les solutions utilisées dans les bassins et les fosses de traitement des peaux.

J'élimine les déchets continuellement.

J'utilise des gels neutralisant les odeurs nauséabondes et j'utilise des plantes absorbant les mauvaises odeurs.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je signale le risque à l'entrée de la tannerie. J'adapte le système d'assainissement et je prévois des conduits de diamètre suffisant pour l'évacuation du liquide.

Je sensibilise les artisans des risques encourus et des bonnes pratiques.

Je reste sous surveillance médicale (examen visuel et olfactif ; bilan général de santé ; vaccination ...).



Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Manipulation et usage d'outillages tranchants ('Sedria', couteaux, lames de rasoirs ...)

## Les causes du risque

Je manipule la 'Sedria' pour finir les peaux sèches lors du corroyage. J'utilise des lames de rasoirs pour le délainage des peaux. J'utilise des couteaux et des lames pour arracher la chair de la peau. Je ne mets pas de gants de protection.



## Les conséquences du risque

Cela peut me causer essentiellement des blessures graves et des coupures au niveau des mains et des doigts. Cela peut me causer aussi des infections et des plaies profondes et des maladies professionnelles (tétanos, rage ...).

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection.



## Les bonnes pratiques

Je profite de pauses de soulagement. Je dispose des moyens de premiers secours dans la tannerie.

Je range les outillages tranchants à la fin de l'opération pour éviter les blessures accidentelles.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

## Prévenir les risques

Je n'utilise pas des outils rouillés et/ou usés.

Je reste sous surveillance médicale (vaccin antitétanique ; examens biologiques : sang, urine...).



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Electrocution et chocs électriques

## (Foulons, moteurs de pompage ...)

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



### Les causes du risque

Je travaille à proximité de câbles dénudés ou détériorés des mécanismes et des machines électriques (foulons, moteurs de pompage ...) dans un environnement aquatique. Je travaille sur des machines électriques sans mise à la terre.

### Les conséquences du risque

Cela peut me causer des accidents allant du simple choc électrique à la mort, des accidents locaux ou des brûlures électriques et électrothermiques. Cela peut me causer aussi une déshydratation du corps générant une latence et une fatigue suite à l'électrisation répétée non ressentie.

### Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de protection isolantes, gants de protection isolants.

### Les bonnes pratiques

Je recouvre et je remplace les fils électriques endommagés.  
Je vérifie périodiquement les installations électriques par un organisme spécialisé.  
J'utilise les équipements de protection individuelle.



### Prévenir les risques

Je prévois les isolations adaptées pour les installations électriques contre l'eau.  
J'installe une mise à la terre pour toutes les masses existantes au sein de l'atelier.  
Je place un dispositif de coupure mettant automatiquement hors tension la partie d'installation affectée par un défaut (arrêt d'urgence, blocage automatique ...).  
J'assure une information et une formation adaptée aux artisans de l'unité de production et à leurs tâches.

Je limite l'accès aux artisans qualifiés vers les zones à risque d'électrocution.



# Manutention manuelle des peaux humides

## Les causes du risque

Je transporte manuellement des peaux humides durant toutes les étapes de tannage. Je travaille dans les fosses de tannage en disposant et en empilant les peaux à proximité de celles-ci sans me soucier de la hauteur (positionnement irrégulier à risque d'effondrement sur le tanneur).



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des douleurs musculaires, des hernies discales, des arthroses, des pathologies ostéo-articulaires, voire cardiovasculaires, des traumatismes musculo-squelettiques ou la fatigue musculaire.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture lombaire, ceinture dorsale, gants de protection, chaussures de protection.

## Les bonnes pratiques

Je divise les charges pour réduire le volume et le poids et j'organise les opérations de manutention avec des effectifs suffisants. Je privilégie la manutention mécanique (brouette ...). J'organise les stockages : emplacement réservé, mode de stockage adapté aux peaux. Je limite la hauteur de stockage des peaux pour éviter les effondrements accidentels. J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je réaménage les locaux pour réduire les distances parcourues. J'aménage une largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés (brouette...). Je reste sous surveillance médicale (examen d'aptitude physique).



# Pictogrammes de signalisation des risques

En matière de santé et sécurité au travail, les pictogrammes permettent de donner une indication sur le danger. Leur utilisation au niveau des zones à risques est très importante pour la signalisation des différents dangers.



## Dangereux pour la santé :

Le risque peut causer un empoisonnement à forte dose, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées et une somnolence ou un vertige.



## Inflammable :

Le risque peut générer un incendie au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur ou de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.



## Electricité :

Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion ... Il peut générer aussi des perturbations musculaires et des dysfonctionnements vitaux allant jusqu'au décès de la personne.



## Très dangereux pour la santé :

L'exposition au risque peut provoquer le cancer, peut causer la modification de l'ADN, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut causer l'altération du fonctionnement de certains organes, des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires et peut être la cause de décès, en cas d'ingestion par les voies respiratoires d'un produit ou d'une substance toxique.



## Peut causer une explosion :

Les effets du risque peuvent être une explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements.



## Chutes de personnes :

Le risque menant à des glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, chute de personnes. Ce sont des accidents de travail souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin bien qu'ils peuvent causer des blessures graves, des fractures, des traumatismes crâniens, des hémorragies internes, l'handicap à vie...

# Equipements de protection individuelle

Un artisan dans un atelier de travail doit utiliser selon le cas les EPI suivants :



Chapeaux



Casques



Masques



Gants



Chaussures de protection



Ceintures



Lunettes



Combinaisons

## *Que faire en cas d'accident*

Si vous êtes témoin d'un accident de travail, d'un incendie ou d'une explosion, demandez de l'aide au responsable de sécurité au travail et/ou appelez les services de la Protection Civile au 15.



Si vous êtes un responsable de sécurité au travail, un médecin de travail ou un artisan entraîné aux premiers secours, suivez les mesures nécessaires en attendant l'arrivée des services de la Protection Civile.





## Réglementation du travail

Le code de travail marocain ainsi que les décrets et les arrêtés relatifs à la santé et à la sécurité au travail comportent plusieurs dispositions et mesures visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs au sein des lieux du travail. Les principales dispositions et mesures se résument comme suit :

- Les lieux du travail doivent remplir les conditions de prévention en matière de la santé et doivent respecter les exigences de sécurité requises (dispositifs de lutte contre les incendies, éclairage, chauffage, aération, dispositifs antibruit, assainissement des eaux usées et des eaux de lavage et d'autres conditions).
- Les locaux de travail doivent être équipés d'une manière à garantir la sécurité des travailleurs handicapés.
- Les locaux de travail doivent être propres en permanence et bien organisés et les passages doivent être évacués et spacieux à l'intérieur des espaces de travail.
- Le réseau électrique et les câbles électriques doivent être bien couverts et contrôlés périodiquement selon les lois en vigueur.
- L'isolement de tous les produits inflammables et leur stockage dans des entrepôts et des magasins spéciaux.
- Mettre à disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle selon l'activité exercée (masques, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes spéciales ... et d'autres équipements).
- Les machines et leurs accessoires mobiles doivent être équipés des moyens de prévention.
- Le renseignement des travailleurs sur les lois relatives à la prudence des dangers autour des machines.
- Coller dans un endroit visible dans les ateliers de travail une affiche facilement lisible qui prévient contre les risques d'utilisation des machines.
- Les travailleurs sont tenus par la force de la loi de se soumettre aux instructions spéciales concernant les règles de la santé et la sécurité au sein des locaux de travail.



Dans ce qui suit, les principaux textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail liés à l'exercice des métiers de l'artisanat sont :

- Dahir n° 1-03-194 du 14 reheb 1424 ( 11 septembre 2003 ) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail (B.O. n° 5210 du 06 mai 2004).
- Dahir du 18 joumada I 1374 ( 12 janvier 1955 ) portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O. n° 2207 du 11 février 1955).
- Dahir du 9 kaada 1372 ( 22 juillet 1953 ) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O. n° 2132 du 04 septembre 1953).

- Dahir du 20 hija 1349 ( 9 mai 1931 ) réglementant l'importation, l'achat, la vente, le transport et l'emploi de la céruse et des autres composés de plomb destinés à des usages professionnels (B.O. n° 972 du 12 juin 1931).
- Décret n° 2-59-0219 du 4 chaabane 1379 ( 2 février 1960 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, aux poussières de silice libre ou d'amiante (B.O. n° 2469 du 19 février 1960).
- Décret royal n° 719-68 du 28 chaabane 1388 ( 20 novembre 1968 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant, de façon habituelle, à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux (B.O. n° 2927 du 04 décembre 1968).
- Décret n° 2-10-183 du 9 hija 1431 ( 16 novembre 2010 ) fixant la liste des travaux auxquels il est interdit d'occuper certaines catégories de personnes (B.O. n° 5906 du 06 janvier 2011).
- Décret n° 2-56-467 du 9 hija 1375 ( 18 juillet 1956 ) déterminant les mesures particulières de prévention du manganisme (B.O. n° 2285 du 10 août 1956).
- Décret n° 2-70-185 du 18 joumada I 1390 ( 22 juillet 1970 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine (B.O. n° 3018 du 02 septembre 1970).
- Décret n° 2-12-387 du 26 chaoual 1433 ( 14 septembre 2012 ) modifiant et complétant le décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante (B.O. n° 6088 du 04 octobre 2012).
- Décret n° 2-69-323 du 29 moharrem 1390 ( 6 avril 1970 ) déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables sur les chantiers de travaux dans l'air comprimé (B.O. n° 2998 du 15 avril 1970).
- Décret n° 2-56-1304 du 6 hija 1376 ( 4 juillet 1957 ) déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers occupés dans les chambres froides (B.O. n° 2337 du 09 août 1957).
- Décret n° 2-08-528 du 25 joumada I 1430 ( 21 mai 2009 ) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume (B.O. n° 5740 du 04 juin 2009).
- Des arrêtés, depuis 1938, par le ministre du travail et des questions sociales, le ministre de l'économie nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. concernant plusieurs actions d'hygiène, sécurité et santé au travail.



